

D^r MÉD. LUCIANO BACILIERI,

de la Légation de Suisse en Roumanie.

La situation en Roumanie en 1917 [et l'œuvre actuelle de secours aux enfants ¹.

Comme tous les pays éprouvés par la guerre et par les suites de ce que j'appellerai la plus grande des folies que l'humanité a vues depuis son existence, la Roumanie aussi s'est efforcée de bonne heure de venir en aide à l'enfance, négligée pendant les hostilités. La reine Marie, laquelle s'est dévouée d'une manière héroïque, pendant tout le temps de l'occupation, à l'organisation des lazarets militaires de la Moldavie, et aux soins des blessés et malades, a été aussi l'âme du mouvement en faveur de l'enfance abandonnée.

Il faut se rappeler l'hiver terrible de 1916-17, alors que, à bout de forces, ce qui restait de l'armée roumaine a été obligé de se replier derrière le Sereth pour se reconstituer. L'armée entraînait après elle tout l'élément mâle des territoires abandonnés susceptible d'être utilisé. Les débris de l'armée roumaine étaient précédés par des milliers et milliers de familles qui voulaient échapper à l'étreinte des envahisseurs.

Les conséquences de cette agglomération dans le territoire de la Moldavie, laquelle ne possédait ni ressources propres ni réserves pour accueillir tout ce monde, se sont bientôt fait sentir.

Par surcroît et comme pour rendre la situation plus angoissante encore au point de vue matériel, arrivaient les armées russes qui devaient occuper la ligne du front, afin de permettre aux armées roumaines de se réorganiser en toute sécurité. Les deux seules lignes de chemin de fer qui reliaient la Moldavie aux réseaux russes étaient d'une puissance très limitée et elles ne suffisaient pas même pour les transports les plus indispensables du matériel de guerre. La Moldavie s'est vue obligée en consé-

¹ Le D^r Bacilieri a rédigé, en septembre 1920 à Bucarest, ce rapport pour l'Union internationale de secours aux enfants. Mais son exposé général nous a paru de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue*.

L'enfance en Roumanie.

quence de se suffire, tant bien que mal, à elle-même pour ravitailler les armées et toutes les personnes qui se trouvaient sur son territoire.

Déjà en janvier 1917, un mois et demi après l'évacuation de la Valachie, le spectre de la famine se présentait avec toutes ses horreurs. La neige d'une hauteur inconnue qui a couvert la Moldavie au commencement de janvier 1917, a interrompu pendant des semaines toute possibilité de communication. L'hiver a été des plus rigoureux. Le thermomètre est resté pendant deux mois constamment au-dessous de zéro. Le manque de combustible était aussi à son comble ; on coupait les arbres en plein hiver pour avoir du matériel de chauffage et du matériel de cuisson. Le bois vert et gelé ne s'allumait pas ; il n'y avait pas d'autre combustible ; tout ce qui pouvait servir à quelque chose était réquisitionné pour les besoins urgents de l'armée au front.

La situation n'était pas seulement tragique mais désespérée. Les souffrances subies en Moldavie par les réfugiés ne peuvent être réellement connues que par ceux qui ont suivi jour par jour, heure par heure, la tragédie de ce peuple qui combattait jusqu'à la mort pour sauver son indépendance.

Il me suffit de rappeler que bien des fois dans cet hiver terrible, les malades de mon hôpital à Jassy n'ont eu qu'un seul repas par jour, faute de vivres et faute de bois pour la cuisson. Et quelle nourriture ! Une portion de bouillie de maïs, très souvent sans sel, car le sel aussi faisait défaut, et une soupe aigre à la choucroûte ! Voilà le régime qui attendait les grands blessés et les malades qui revenaient du front. Pendant des semaines on n'a pas vu de pain. Le nombre des hospitalisés morts par inanition est bien supérieur à ce que l'on croit généralement. Seulement nous médecins, qui avons travaillé dans ces conditions sans espoir, nous qui avons vécu dans cet enfer, nous seuls avons une vision exacte de toutes les souffrances par lesquelles devaient passer tous ces pauvres soldats ; ils ne voyaient leur délivrance que dans une mort qu'ils souhaitaient la plus prompte possible.

La population civile était dans une situation bien pire encore, car

D^r Méd. Luciano Bacilieri.

elle était livrée à ses propres ressources. Personne ne s'occupait d'elle. Les besoins de l'armée absorbaient toutes les énergies et toutes les maigres disponibilités que le pays et ses habitants pouvaient encore fournir.

Les conséquences de cet état de choses n'ont pas manqué de se manifester. Une épidémie de typhus exanthématique a submergé toute la Moldavie. Aucun n'a été épargné, ni militaires, ni civils, sans distinction de grade, d'âge et de sexe. Tous ont dû lourdement payer leur tribut à cette épidémie.

Situation vraiment tragique. Les malades du typhus exanthématique affluaient dans les hôpitaux d'une manière ininterrompue. Vu le manque de place, on se vit obligé de mettre deux malades par lit ; dans certains lazarets jusqu'à cinq dans deux lits rapprochés. L'unique avantage de ce système de couchage était qu'au moins les malades se tenaient chaud l'un à l'autre, car les salles étaient glacées. Le cas n'était pas rare où ces malheureux, en se réveillant le matin trouvaient un de leurs compagnons déjà raidi par la mort.

Personne ne s'occupait de la population civile. Tous les médecins étaient mobilisés. Tous les lazarets et hôpitaux étaient réservés exclusivement à l'armée. Les civils étaient confiés aux bons soins de la Providence. La mortalité a été effrayante. A la fin on était devenu presque insensible devant toute cette misère. La mort ne comptait plus, elle était la délivrance des souffrances qu'on ne pouvait soulager. Je n'oublierai jamais la vue de ces charrettes tirées lentement dans les rues de Jassy par des bœufs à moitié morts, tristement résignés eux aussi. Ces charrettes étaient bondées de cadavres nus, tout en haut quelques sacs pour essayer de couvrir ce lamentable spectacle, mais de ci de là, on voyait un bras, une jambe nue, ballotter et pendre hors de la charrette.

Quand la maladie faisait son apparition dans un ménage, toutes les personnes qui étaient entassées dans cette maison, étaient presque sûres d'en être atteintes.

Le pays était à bout de ressources, et les arrivages de Russie

L'enfance en Roumanie.

devenaient toujours plus rares ; linge, médicaments, lait, nourriture, tout faisait défaut.

Il ne faut pas beaucoup de phrases pour comprendre quel était, sur cette base de famine et d'épidémie, le sort réservé à l'enfance en Roumanie.

La natalité a diminué d'une manière très évidente. Les nouveaux-nés étaient tarés dès leur conception. Pourquoi s'étonner si dans ces conditions la mortalité a augmenté d'une manière effrayante, spécialement parmi les tout petits, qui ont plus que personne besoin de soins minutieux ?

Déjà avant la guerre la mortalité de l'enfance en Roumanie était très élevée. A titre d'information, je rappelle les données de la statistique officielle pour l'année 1915, la dernière qui a été publiée.

Le 32,8% des morts en Roumanie s'applique aux nouveaux-nés. Sur 100 naissances, il y en a 19,7 qui succombent pendant les premiers mois de leur existence, et cela en raison des conditions économiques et sanitaires mauvaises. Si nous calculons la mortalité jusqu'à l'âge de 5 ans, les statistiques nous indiquent que le coefficient s'élève à 52,2%. En ce qui concerne les années 1916-1920, les médecins et tous les offices d'Etat-civil sont d'accord dans la constatation que la mortalité infantile a augmenté d'une manière inconnue jusqu'à présent.

Après tout ce qui précède, il est très compréhensible que la situation créée à l'enfance en Moldavie a été un des problèmes les plus pénibles et les plus ardues auxquels la Roumanie se trouvait obligée de faire face.

De bonne heure les princesses Elisabeth et Mariora ont installé dans la cour du lycée national à Jassy des cuisines ; on pouvait les voir chaque jour, vers midi et une heure, distribuant de la bonne soupe aux enfants affamés de la ville, qui se pressaient pour recevoir leur portion.

Seulement plus tard, en été 1917, quand la Croix-Rouge américaine se fut installée à Jassy, on a ouvert une cuisine populaire sous le patronage de la reine, où les mères, avec leurs petits,

D^r Méd. Luciano Bacilieri.

recevaient une fois par jour une nourriture chaude et de quoi couvrir leurs enfants. Pour profiter de cette facilité, les mères devaient apporter un billet qu'elles obtenaient seulement après qu'elles et leurs enfants eussent été baignés et « déparasités » dans le bain populaire, qui avait été organisé entre temps.

I. *Société pour la protection des orphelins de guerre.* — Dans tout le pays on sentait le besoin urgent de venir en aide à l'enfance qui était abandonnée. Sous le haut patronage de la reine, fut constituée à Jassy, à la fin de décembre 1917, la Société pour la protection des orphelins de guerre.

A l'entrée en guerre de la Roumanie en 1916, la princesse Olga M. Stourdza avait organisé à Jassy, avec le concours de la Société nationale orthodoxe des femmes roumaines, une association libre pour venir en aide aux orphelins de guerre. Déjà en septembre 1916, l'orphelinat « Princesse Maria » venait d'être inauguré à Jassy. L'attention du public n'a pas manqué d'être attirée par cette œuvre, laquelle, quoique modeste, portait en soi-même les germes de l'œuvre nationale qui actuellement a pris sous sa protection les orphelins de guerre de tout le royaume.

L'esprit de dévouement et de patriotisme bien connu chez les Roumains n'a pas manqué de produire ses heureux effets. Le public et les institutions de crédit n'ont pas marchandé leurs contributions volontaires, de sorte que cette œuvre put déjà, dans les conditions les plus défavorables du temps de l'occupation, faire sentir ses bienfaits à 1,481 orphelins qui furent reçus et hospitalisés. En outre elle vint en aide à domicile à un nombre d'enfants qui s'élève à 23,500.

La Société, dans le but de rendre son assistance plus homogène et plus rapide, a divisé le territoire de la Grande Roumanie en 9 régions :

1) Jassy. — 2) Bucarest. — 3) Constantza. — 4) Craiova. — 5) Chisinau. — 6) Cernauti. — 7) Sibiu. — 8) Temisoara. — 9) Arad, avec chacune un comité régional à sa tête. Le président du Comité central est la princesse Olga M. Sturdza, laquelle, pendant tout le temps de la retraite à Jassy, s'est consacrée jour et nuit, de toute son âme, à cette œuvre de bienfaisance.

L'enfance en Roumanie.

Le but que se propose la Société est fixé par le chapitre 2 des statuts, à savoir :

But et devoir de la Société. — Orphelins assistés.

ART. III. — Le but de la Société est de pourvoir à l'abri, à l'entretien et à l'éducation physique et morale des orphelins de guerre.

Pour réaliser ce but la Société se charge des devoirs suivants :

- a) Rechercher dans toutes les communes du pays et enregistrer tous les orphelins de guerre sans exception de nationalité, de confession ou de position sociale.
- b) S'occuper de l'institution et de la constitution des tutelles pour les orphelins.
- c) Assurer l'abri, l'entretien, l'éducation et la surveillance sanitaire à donner aux orphelins manquant des moyens nécessaires et de surveillance.
- d) Surveiller l'instruction et l'éducation de ces orphelins en les préparant selon leurs aptitudes pour une profession ou un métier.
- e) Créer des institutions propres à faciliter l'éducation, l'instruction et les soins médicaux à donner aux orphelins comme par exemple des crèches, des foyers, des jardins ou des écoles d'enfants, des maisons de correction, des hôpitaux, des infirmeries, etc. et les faire profiter des écoles de l'Etat d'accord avec les ministères respectifs.
- f) Surveiller et contrôler toutes les institutions similaires prévues par les lois et les décrets concernant l'assistance des orphelins. De même surveiller et contrôler les soins donnés par les personnes auxquelles on aurait confié des orphelins.
- g) S'intéresser aux occupations des orphelins en âge de travailler et de ceux qui possèdent les connaissances nécessaires pour un métier ou une profession.
- h) Prendre soin d'interner les orphelins atteints d'une maladie chronique ou d'infirmités, dans des maisons de santé, des hôpitaux ou des hospices.
- i) Faciliter l'assistance juridique pour soutenir les droits et les intérêts des orphelins qui en auraient besoin.
- j) Venir en aide à ceux qui voudraient exercer une profession ou un métier et à ceux qui voudraient se marier.
- k) Prendre toute mesure nécessaire pour assister les orphelins.

D^r Méd. Luciano Bacilieri.

ART. IV. — La Société accorde sa protection aux orphelins dans l'ordre de préférence suivant :

- a) Les orphelins dont les pères soldats ou au service de l'armée seraient morts pendant et en raison de la guerre et dont les mères sont mortes avant ou après la mort du père.
- b) Les enfants restés orphelins de père pendant et en raison de la guerre, dont la mère se trouve dans l'impossibilité de les élever sans le secours de la Société.
- c) Les enfants sans mère, dont le père invalide de guerre ou interné est dans l'impossibilité de s'occuper d'eux.
- d) Les enfants sans mère, abandonnés sans moyens ni surveillance, le père étant mobilisé ou au service de l'armée, loin de la commune où se trouve sa famille.

D'accord avec les autorités administratives des départements, la Société aura encore la faculté de soigner des orphelins de n'importe quelle catégorie, des enfants abandonnés en temps de guerre, sans ressources et sans secours, en cas de maladie, en raison de l'absence ou de la mort des parents, ainsi que des enfants non reconnus. Ces dispositions ne concernent que les enfants sans famille, sans tuteur et n'ayant aucun membre de leur famille qui veuille bien se charger des soins à leur donner.

ART. V. — L'assistance sera accordée, sans distinction de nationalité ni de confession aux orphelins légitimes, illégitimes, reconnus et non reconnus.

ART. VI. — L'assistance des orphelins cesse avant leur majorité dans les cas suivants :

- a) en cas d'adoption ;
- b) de mariage ;
- c) de mise en liberté des parents prisonniers ou internés ;
- d) dans le cas où les comités constatent que l'orphelin est à même de gagner sa vie et de se subvenir à lui-même par son travail.

ART. XXXIV. — Les fonds de la Société se composent :

- a) Des subventions accordées par des institutions ou par des fondations particulières.
- b) Des donations et des legs.
- c) Des cotisations des membres.
- d) Des bénéfices résultant de bals, fêtes, représentations, etc.
- e) Des sommes que l'Etat, les départements et les communes accorderont pour subvenir aux dépenses budgétaires de la Société.

L'enfance en Roumanie.

La Société possède aujourd'hui 60 orphelinats où l'on élève 15,000 enfants, ce qui est peu de chose encore, si l'on pense que la statistique au 31 août 1919 nous indique qu'en Roumanie il existait à cette date : 35,212 orphelins de père et mère, et 262,903 orphelins de père.

Tous les orphelins qui n'ont pu être recueillis dans les orphelinats sont secourus à domicile, ayant leur mère ou un tuteur qui les soigne. Jusqu'au 31 mars 1919, la Société a dépensé plus de 7 millions de lei.

Il ne faut pas croire que l'œuvre au profit de l'enfance se soit restreinte en Roumanie à la Société pour la protection des orphelins de guerre. Il existe d'autres associations qu'ils faut mentionner :

II. *L'œuvre de la Société orthodoxe des femmes roumaines.* — Cette œuvre est répandue dans tout le pays. Elle a derrière elle plusieurs années d'une activité des plus fécondes et des plus bienfaisantes. Son but est de venir en aide à l'enfance à partir de l'âge de 3 ans. C'est à elle que revient l'honneur d'avoir institué dans le pays plusieurs jardins d'enfants (Kindergarten) où les enfants des ouvriers et des gens qui, en raison de leur travail ou de leurs occupations ne peuvent pas les surveiller, trouvent un endroit confortable et à l'abri des dangers que les enfants courent quand ils sont abandonnés à eux-mêmes ou à une mercenaire. Plus de 2,000 enfants se trouvent protégés par cette Société.

III. *Société de la protection de l'enfance contre la tuberculose.* — Cette Société, sous la présidence prévoyante de M^{me} Bals, ne peut malheureusement, faute de moyens, venir en aide qu'à un tout petit nombre d'enfants tuberculeux, qui se trouvent disséminés dans le pays. Lors même que sa tâche est des plus difficile, parce que dans le pays il n'existe que 5 sanatoriums populaires pour la tuberculose, avec en tout 500 lits, elle a pu néanmoins organiser avec ses moyens restreints une petite colonie au lac de Tekirghiol, près de Constantza, où les enfants ont la possibilité de prendre des bains d'eau salée et de boue dans ce

D^r Méd. Luciano Bacilieri.

lac, lequel pour ses propriétés thérapeutiques, peut être comparé avec n'importe quel autre bain de même nature. Malheureusement la saison est courte, mai à septembre, et les moyens d'héberger ces petits malades sont tout à fait insuffisants en comparaison du nombre de ceux qui dans le pays auraient besoin d'une cure. Cette institution dispose de 100 lits qui sont occupés toute l'année. Pendant l'été, moyennant l'utilisation de baraques et de tentes qui sont installées dans le parc, le nombre des enfants peut s'élever jusqu'à 350.

Il ne faut pas oublier les autres organisations privées qui existent dans beaucoup de villes de Roumanie et qui ont pour but de venir en aide à ces petits êtres qui souffrent à cause de la situation économique de leurs parents.

IV. *Crèches, Gouttes de lait.* — Les crèches et les gouttes de lait sont assez nombreuses, malheureusement leurs moyens sont trop limités pour que tous les bébés qui sont apportés puissent être convenablement reçus. De toutes les crèches existantes, celle de St. Ecathérine à Bucarest est la mieux organisée et celle qui correspond le mieux aux nécessités de la population pauvre.

V. *Croix-Rouge américaine.* — Comme partout dans l'Europe où il y a eu des misères à soulager, aussi en Roumanie, la Croix-Rouge américaine a fait sentir ses bienfaits dans les plus petits villages. L'enfance a été l'objet de soins spéciaux. La Croix-Rouge américaine ayant pu déployer son activité de suite après le départ des troupes d'occupation, son aide a été providentielle dans ce pays épuisé. Grâce à cette aide, la population pauvre et l'enfance abandonnée de la Roumanie n'ont pas eu à souffrir autant que les autres populations de l'Europe orientale, privées de ce secours efficace.

C'est avec reconnaissance et aussi avec douleur que les Roumains ont pris congé de la mission américaine de la Croix-Rouge lorsque celle-ci a quitté le pays au commencement de l'été 1920.

VI. *Hôpitaux d'enfants.* — Pour être complet, je dois mentionner les trois cliniques universitaires de Bucarest, Jassy et Cluj, qui ont une division spéciale pour les enfants. Pour une

L'enfance en Roumanie.

population de 17 millions d'habitants, il n'y a que trois villes en Roumanie qui possèdent un hôpital pour les enfants. Le nombre très limité de lits qui leur sont réservés est bien peu de chose pour hospitaliser tous les innocents du pays qui mériteraient de recevoir des soins appropriés.

VII. Société « *Principele Mircea* ». — La dernière de ces œuvres en faveur de l'enfance est la Société « *Principele Mircea* ». Elle a été créée sur l'initiative de la reine en mémoire du petit prince Mircea, mort au début de l'entrée en guerre de la Roumanie. Cette organisation a pour but de réunir sous un organe central toutes les organisations existantes du pays qui se proposent la protection de l'enfance.

Chacune de ces organisations ou sociétés reste tout à fait indépendante de la Société « *Principele Mircea* », en ce qui concerne son activité. Celle-ci doit plutôt, par ses conseils et son appui, s'efforcer de faire profiter toutes les régions du pays, d'une manière équitable et égale, des bienfaits que toutes les personnes de bonne volonté sont prêtes à leur dispenser.

Dès qu'une société ou organisation, telle que les sus-nommées, n'aura pas la possibilité faute de moyens, etc., de déployer l'activité qui lui incombe selon ses statuts, ce sera la Société « *Principele Mircea* » qui mettra ses ressources à la disposition des œuvres nécessitées. De cette façon on obtiendra que toutes les régions du pays soient aidées selon leur besoin réel et on pourra égaliser d'une manière rationnelle ces secours qui ont un caractère national.

Dans le programme futur de la Société « *Principele Mircea* » et dans ses statuts sont inscrites la création de *dispensaires* dans tout le pays; celle de *maternités* dans les villes d'une certaine importance, avec l'organisation en même temps d'*écoles pour sages-femmes*, est prévue dans les statuts de la Société. La troisième œuvre qu'elle se propose est l'institution d'*écoles professionnelles* où les enfants, selon leurs capacités et leurs aptitudes, auront la possibilité d'apprendre un métier.

D^r Méd. Luciano Bacilieri.

Malgré l'appui que le gouvernement et toute la nation ne cessent de donner aux œuvres que je viens de passer en revue, celles-ci ne peuvent pas éviter de se heurter à des difficultés insurmontables dues à la pénurie générale des vêtements, médicaments et alimentation appropriée à l'enfance. Les pauvres petits ont beaucoup souffert pendant ces dernières années ; le rachitisme, la tuberculose se développent d'une façon très inquiétante. La force de résistance de ces jeunes et faibles organismes est diminuée d'une manière très sensible, de sorte que la mortalité a augmenté très fortement en comparaison des années d'avant guerre. La prochaine génération apportera avec elle, faute de soins à l'enfance, des tares très accentuées.

Les remèdes les plus urgents à obtenir sont l'huile de foie de morue, des sirops iodotanniques, des phosphates, des farines lactées, lait condensé, pâtes alimentaires, etc.

Comme vêtements, c'est spécialement les bas, chaussures, les tricots de laine, les cotonnades de tous genres, les draps, couvertures, toile à matelas qui font défaut.

Il faut compter sur un minimum de 100,000 enfants des deux sexes, de 2 à 14 ans.

Une des difficultés les plus insurmontables pour se procurer toutes ses choses, réside dans la baisse catastrophale du change roumain vis-à-vis des devises des pays d'achat. Aussi la difficulté des transports et leurs prix exorbitants empêchent que les commandes faites à l'étranger soient plus nombreuses.

J'estime que l'Union internationale de secours aux enfants pourrait aider efficacement au soulagement de ces misères si elle pouvait fournir aux œuvres sus-nommées, à des prix réduits, une partie des objets dont la nécessité est reconnue par tout le monde.

Je crois aussi que les maisons d'expédition et les sociétés privées, qui font les transports pour la Roumanie, seraient disposées à amener jusqu'ici à des prix abordables les marchandises que l'Union internationale des secours aux enfants voudrait bien leur confier. Sur un train de 30-40 wagons ces sociétés d'expédition, pourraient très bien en vue de ce but, éminemment

**L'enfance
en Roumanie.**

humanitaire, emmener gratuitement un wagon d'objets de toute première nécessité, destinés à ces milliers d'innocents qui tendent leurs bras pour demander des secours aux peuples qui, eux, n'ont pas connu dans toute leur horreur les misères de la famine et des épidémies.